




CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
BOUCHES-DU-RHÔNE

*travail éleveur*

Lettre d'information  
aux éleveurs des  
Bouches-du-Rhône

**N°154**  
JUIL. AOÛT 2024

- 
- 2 Edito
  - 3 Actualités
  - 6 Nouveau tarif  
réduit pour le GNR
  - 8 ICPE élevage
  - 9 Proposition de formation
  - 10 Comité loup - juin 2024
  - 12 Annonces - Agenda

*René Lambert*



L'élevage français traverse une période de fortes turbulences. Les récentes manifestations reflètent notamment, au sein du monde agricole, le malaise profond des éleveurs. Entre la hausse des coûts de production, des prix de vente souvent trop bas et une pression réglementaire croissante, les éleveurs ont le sentiment légitime d'être pris dans un étau. A ce titre, nous avons fait remonter auprès de notre préfet et du Gouvernement de multiples propositions visant à réduire cette pression administrative sur nos élevages.

Au cœur de nos revendications se trouve la PAC. La conférence élevage que nous avons organisée au printemps a permis de comprendre l'intérêt mais également les limites de cette PAC. Les réformes successives ont souvent été le fruit de compromis politiques à défaut de donner lieu à des réponses adaptées aux besoins des agriculteurs. Le découplage des aides a limité la production et fortement pénalisé les cheptels de taille importante des Bouches-du-Rhône. Autant dire une majorité d'entre vous ! Et l'ensemble des élevages, quel soit leur taille, font les frais de la multiplication des contraintes administratives de tous ordres...

L'un des autres principaux problèmes soulevés lors des mouvements agricoles des derniers mois est la concurrence déloyale au sein de l'Union européenne et plus largement. Les normes de production varient considérablement d'un pays à l'autre, créant une distorsion de concurrence. Notre département est en première ligne pour constater ces inégalités, avec l'Espagne notamment. Les éleveurs français, soumis à des normes environnementales et sanitaires strictes, voient leurs coûts de production augmenter tandis que des produits importés de pays aux réglementations moins exigeantes inondent le marché à prix cassés !

L'élevage de notre pays et de notre département est à la croisée des chemins. Les défis qui se présentent à nous sont certes immenses mais ils nous offrent également une opportunité unique pour bâtir une agriculture rénovée, résiliente et durable, une agriculture qui réponde aux attentes des consommateurs et de nos concitoyens mais avant tout une agriculture rémunératrice...

Ce renouveau, les éleveurs des Bouches-du-Rhône l'ont très largement amorcé depuis quelques années avec l'acquisition de la structure d'abattage de Tarascon et la mise en œuvre d'actions concourant à la structuration globale de la filière. En tant que Président de la Chambre d'agriculture, je me réjouis de cette dynamique collective qui a déjà porté ses fruits et qui ouvre des perspectives de développement très positives pour l'élevage de notre département !

**Patrick Lévêque**  
*Président de  
 la Chambre d'agriculture*



## Filière ovine : vers une AOP Agneau de Crau

*La Fédération Départementale Ovine des Bouches-du-Rhône, en partenariat avec la Chambre d'agriculture départementale, se lance dans la création d'une Appellation d'Origine Protégée (AOP) pour valoriser l'agneau de Crau.*



Ce projet vise à reconnaître officiellement la typicité et la qualité de ce produit, qui résultent des pratiques d'élevage des éleveurs locaux et des **milieux naturels exceptionnels** de la plaine de la Crau, de la Camargue et des Alpilles. Ces paysages ont été façonnés au fil des siècles par le pâturage des brebis.

### À NOTER

La création de l'AOP Agneau de Crau représente une étape importante pour les éleveurs locaux, permettant de promouvoir un produit de qualité tout en préservant et valorisant les milieux naturels exceptionnels du département des Bouches-du-Rhône.

### LIEN HISTORIQUE ENTRE ÉLEVAGE OVIN ET MILIEUX NATURELS

Depuis des siècles, l'élevage ovin est **intimement lié aux milieux naturels** du département. Sans le pâturage des brebis, ces milieux ne seraient pas ce qu'ils sont aujourd'hui. Le maintien des milieux ouverts, tels que les prairies, favorise une biodiversité rare et unique, largement influencée

par l'histoire géologique du territoire. Les prairies à la diversité floristique unique des pays d'Arles sont essentielles pour les brebis et les agneaux qui les pâturent.

### OBJECTIFS DE LA CRÉATION DE CETTE AOP

#### LA CRÉATION DE CETTE AOP VISE À :

- **Valoriser le Terroir :** mettre en avant les caractéristiques uniques du terroir de la Crau et des régions environnantes.
- **Reconnaître les Pratiques Traditionnelles :** offrir une reconnaissance officielle aux pratiques d'élevage traditionnelles qui contribuent à la qualité de l'agneau de Crau.
- **Préserver la Biodiversité :** encourager le maintien des prairies et des milieux ouverts, essentiels à la biodiversité locale.





# Contrôle Laitier de Performance 2024 !

Grâce à ce service proposé par la Chambre d'agriculture, les éleveurs peuvent **optimiser la gestion** de leur élevage et **améliorer la performance** globale de leur production laitière.

Cette année, 21 élevages ont adhéré au contrôle laitier de performance, mettant en lumière la **diversité** du département des Bouches-du-Rhône. On y retrouve des chèvres de différentes races (alpines, Rove, communes provençales), des vaches et, nouveauté cette année, un élevage de brebis laitières !

### ▶ AVANTAGES DU CONTRÔLE DE PERFORMANCE

#### LE CONTRÔLE DE PERFORMANCE OFFRE DE NOMBREUX BÉNÉFICES AUX ÉLEVEURS :

- ▶ **Quantité de Lait** : Mesure précise de la production laitière par animal.
- ▶ **Qualité du Lait** : Analyse de la qualité du lait, incluant le taux butyreux (TB), le taux protéique (TP) et le taux de cellules somatiques.
- ▶ **Sélection** : Identification des femelles à conserver pour la reproduction et des animaux à réformer.



- ▶ **Alimentation** : Ajustement de l'alimentation en fonction des résultats obtenus.

### ▶ OPTIONS DE CONTRÔLE

#### LES ÉLEVEURS PEUVENT CHOISIR LE NOMBRE DE CONTRÔLES ADAPTÉS À LEUR TYPE DE BÉTAIL :

- ▶ **Chèvres et Brebis** : Entre 3 et 8 contrôles.
- ▶ **Bovins** : Jusqu'à 11 contrôles.

### ▶ UTILISATION DES DONNÉES

Les données collectées sont également précieuses pour les conseillers d'élevage et les vétérinaires, qui peuvent ainsi fournir des **recommandations** et un **suivi quotidien** aux éleveurs.

- ▶ **Contact** : Nathan Girard - 06 79 57 31 64





## Assemblée générale de Bovin 13 : un regard sur l'avenir de la filière bovine des Bouches-du-Rhône

L'Assemblée générale de l'association Bovin 13 a eu lieu le 20 juin dernier à Saint-Martin-de-Crau sous la présidence de **Juliette Fano**. Cette réunion a permis de rassembler tous les acteurs de la filière bovine des Bouches-du-Rhône pour discuter des **enjeux actuels et futurs**.

### ▶ LES PRINCIPAUX SUJETS DÉBATTUS ÉTAIENT LES SUIVANTS :

#### ACTUALITÉS DE LA SICA ABATTOIR DE TARASCON :

L'abattoir joue un rôle crucial dans le département. Les membres ont été informés des dernières évolutions et projets concernant la SICA Abattoir de Tarascon, ainsi que des initiatives en cours pour améliorer ses infrastructures et services.

#### ACTUALITÉ SANITAIRE :

Un focus particulier a été mis sur le **futur décret ministériel IBR**, un sujet de grande importance pour tous les éleveurs bovins du département. Les discussions ont porté sur les implications de ce décret et les mesures à prendre pour se conformer aux nouvelles réglementations sanitaires.

Un **point d'actualité** a permis de faire le bilan sur la filière Camargue, marquée par une diminution des spectacles de courses camarguaises. De plus, la filière des toros de combat fait face à une concurrence accrue de l'Espagne, nécessitant une réflexion stratégique pour maintenir notre position sur ce marché.

! Cette assemblée générale a été l'occasion de réaffirmer notre **engagement** pour le **développement** et la **pérennité** de la filière bovine dans les Bouches-du-Rhône.





## NOUVEAU TARIF RÉDUIT POUR LE GNR DÈS LE 1<sup>ER</sup> JUILLET 2024

Dès le 1<sup>er</sup> juillet prochain, il sera possible de bénéficier d'un **tarif réduit à la facturation lors de l'achat de gazole non-routier (GNR)**. Autrement dit, le tarif de l'accise sur les produits énergétiques applicable au GNR consommé par les agriculteurs, à savoir 3,86 €/hl, sera appliqué directement en pied de facture.



### ► COMMENT OBTENIR LE TARIF RÉDUIT DU GNR EN 2024

Pour bénéficier du tarif réduit directement à la pompe, les agriculteurs devront pouvoir présenter à leur distributeur de GNR une **attestation** délivrée via la plateforme «**démarches simplifiées**», à l'adresse suivante :

▼ <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/agricole-forestier-gnr-demande-identification>

### L'ATTESTATION EST OBTENUE EN DONNANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

- ▼ Nom, prénom, mail, adresse, forme juridique, Siret
- ▼ Nature de l'activité,
- ▼ Le nombre de cuves de GNR
- ▼ L'adresse de livraison

L'attestation, valable trois ans (sauf changement de situation), ne sera à transmettre qu'une seule fois.

**En cas d'absence de présentation** de cette attestation au distributeur, la taxe demeurera facturée au tarif de droit commun et l'exploitant devra effectuer une demande de remboursement, dans les conditions actuelles.

Même après le 1<sup>er</sup> juillet, **en cas d'approvisionnement hors tarif réduit**, l'exploitant pourra formuler une demande de remboursement, comme aujourd'hui. Pour cette raison notamment, le guichet de remboursement demeurera ouvert, dans les mêmes conditions.

Les **distributeurs de gazole non routier** sont pour leur part chargés d'adapter leur organisation interne à ce dispositif dès que possible dans la perspective du 1<sup>er</sup> juillet. Chaque distributeur informera sa clientèle agricole et assimilée de la date à laquelle il proposera le GNR à tarif réduit.

### ► PROCÉDURE DE DEMANDE TICPE SUR LES DÉPENSES 2023

La campagne de remboursement partiel de l'accise sur les produits énergétiques (ex TICPE) et de l'accise sur les gaz naturels (ex TICGN) au titre des livraisons de l'année 2023 est ouverte depuis le 1<sup>er</sup> février 2024.

**Les demandes de remboursement peuvent être effectuées sur le portail Chorus-Pro :**

▼ <https://chorus-pro.gouv.fr> (rubrique "applications du domaine facturation", onglet "Remboursement de taxes").

Si l'exploitant n'a pas encore de compte (une part importante d'agriculteurs ne fait pas la démarche pour faire valoir leurs droits), la plateforme donne la **procédure** pour le créer.

### LA PLATEFORME CHORUS-PRO CONSEILLE POUR ÉVITER UN REJET DE DOSSIER D'APPUYER LA DEMANDE EN :

- Enregistrant le RIB sur lequel vous souhaitez être payé sur votre compte
- Joignant les factures de vos dépenses de carburant de l'année
- Joignant, le cas échéant, les pièces justificatives nécessaires en fonction de la situation de votre entreprise

Les **factures éligibles** sont celles dont la date de livraison du GNR, des GPL, du fioul lourd ou de gaz naturels mentionnée par le fournisseur est comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 31 décembre 2023 inclus.

#### ▶ AVANCE DE TRÉSORÉRIE 2024

Au moment du dépôt de la demande de remboursement de 2023, l'exploitant peut bénéficier d'une avance de 50% sur le remboursement de la TICPE (*rebaptisée accise*

sur les produits énergétiques) acquittée en 2024 (mesure édictée par Décret n° 2024-76 du 2 février 2024).

**Pour en bénéficier :** ne pas décocher la case préremplie suivante dans Chorus Pro : « *Je demande le versement de l'avance au titre des livraisons 2024. Je m'engage à demander le remboursement des livraisons 2024 au plus tard le 31 décembre 2027.* »

Ce versement correspondra à 50% des sommes remboursées sur la base des achats réalisés en 2023. Le montant sera déduit du remboursement partiel octroyé au titre de l'année 2024 (*attention si la consommation de GNR est moindre en 2024 qu'en 2023 certains agriculteurs devront peut-être en rembourser une partie par la suite*).

#### ▶ VERSEMENTS REMBOURSEMENT TICPE ET AVANCE DE TRÉSORÉRIE 2024

### LE REMBOURSEMENT SE FERA EN DEUX TEMPS :

- Un premier versement relatif aux dépenses de 2023
- L'avance au titre de 2024 environ 15 jours après le 1<sup>er</sup> versement.





## ICPE ELEVAGE

### LE DÉCRET D'HARMONISATION DES SEUILS D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE SUR LES SEUILS EUROPÉENS (EIE) EST PARU !

Le Premier Ministre a annoncé

« L'harmonisation des seuils d'évaluation environnementale sur les seuils européens. »

Cette **avancée**, qui supprime une surtransposition du droit européen, est aujourd'hui **concrétisée** par la publication d'un décret relevant les seuils soumettant systématiquement les élevages à la procédure lourde et contraignante d'évaluation environnementale.

La nomenclature ICPE française surtransposait le droit de l'UE.

A l'échelle européenne, la **directive dite « EIE »** impose que les projets pouvant avoir un impact sur l'environnement doivent faire l'objet d'une **évaluation**. Cette directive prévoit des seuils à partir desquels la procédure d'évaluation environnementale est systématique pour les élevages de porcs et de volailles mais pas de bovins.

La transposition en France de l'évaluation environnementale est réalisée via la **nomenclature ICPE**.

Le décret paru le 11 juin 2024 **supprime cette surtransposition** et soumet moins d'élevage à la procédure d'évaluation environnementale systématique

Le décret n° 2024-529 du 10 juin 2024 portant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale des projets supprime la surtransposition de la directive EIE.

#### CONCRÈTEMENT, LES SEUILS SOUMETTANT LES EXPLOITATIONS À ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE SYSTÉMATIQUE :

- Passent de **40 000** à **85 000** emplacements pour les volailles ;
- Passent de **2 000** à **3 000** emplacements pour les porcs de production ;
- Passent de **750** à **900** emplacements pour les truies ;
- Sont **supprimés** pour les bovins.

#### ★ POUR RAPPEL

L'évaluation environnementale comprend une étude d'impact, une enquête publique et un avis de l'autorité environnementale sur le projet.

En vertu du droit européen, les élevages restent cependant soumis à une évaluation au cas par cas à partir de 40 000 emplacements pour les volailles, 2 000 emplacements pour les porcs, 750 emplacements pour les truies et 800 veaux ou 400 vaches laitières pour les bovins.





## PROPOSITION DE FORMATION

### FORMATION DÉMARCHES ET OBLIGATIONS D'UNE STRUCTURE ÉQUESTRE

Dans le but d'**aider les structures équestres du département** à mieux comprendre les démarches et obligations administratives et sanitaires, la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône propose une **formation courte** (d'une demi-journée) avec le programme prévisionnel suivant :

#### PROGRAMME DE LA FORMATION

- ▼ **Obligation d'Identification des Équidés :** apprenez les procédures et les réglementations en vigueur, ainsi que les responsabilités des propriétaires et gestionnaires.
- ▼ **Délais de Déclaration en Élevage :** comprenez les délais réglementaires pour la déclaration des naissances, achats et ventes, et les conséquences du non-respect de ces délais.
- ▼ **Rappel sur le 4C (ancien CCTROV) :** familiarisez-vous avec les exigences et normes à respecter, ainsi que les bonnes pratiques pour rester en conformité.
- ▼ **Contenu et Bonne Tenue du Registre d'Élevage :** découvrez quelles informations doivent être consignées et comment tenir un registre correctement à jour.
- ▼ **Contenu et Bonne Tenue du Registre Sanitaire :** apprenez à suivre les traitements vétérinaires et autres interventions, et à mettre à jour régulièrement votre registre.

- ▼ **Utilisation du Site de l'IFCE pour les Démarches :** naviguez et utilisez le site pour effectuer vos démarches administratives en ligne.
- ▼ **Questions Diverses :** participez à des échanges et obtenez des réponses à vos questions, avec des cas pratiques et des exemples concrets.

#### DÉTAILS DE LA FORMATION

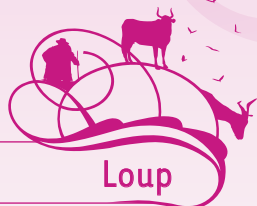
- ▼ **Durée :** Demi-journée

#### POUR VOUS INSCRIRE

Veillez contacter le **réfèrent équin** de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, **Nathan Girard**, à l'adresse suivante : [n.girard@bouches-du-rhone.chambagri.fr](mailto:n.girard@bouches-du-rhone.chambagri.fr)

**Ne manquez pas cette opportunité** de vous informer et de vous conformer aux réglementations en vigueur pour une gestion optimale de votre structure équestre.





Loup



COMITÉ LOUP  
JUN 2024

Le comité loup s'est déroulé à la **médiathèque de la Roque d'Anthéron**, puis à la **Ferme de la Jacourelle**, chez **Mme et Mr Borel**, où des clôtures fixes d'une hauteur d'1,60m ont été installées pour contrer les attaques de loup.

### LA CARTE DE LA DÉLIMITATION DES ZONES D'ÉLIGIBILITÉ À LA MESURE DE PROTECTION CONTRE LA PRÉDATION PAR LE LOUP A ÉTÉ MODIFIÉE CE 1<sup>ER</sup> JUIN 2024:

- ✔ Châteaurenard, Eyragues, Maillane et Rognonas sont désormais en **cercle 2**.
- ✔ Aix-en-Provence et Eyguières sont en **cercle 1**.
- ✔ Les entités pastorales de Tarascon, Maussane-les-Alpilles et Mouriers, Salon-de-Provence et celles de Rognes sont en **cercle 1**.

### ▶ QUELQUES DONNÉES CHIFFRÉES EN 2024 DANS LE DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE :

- ✔ **47** constats dont **44** confirmés « loup non écarté » et indemnisés,
- ✔ **323** victimes dont **273** indemnisées,



- ✔ **57** demandes d'aides déposées sur SAFRAN (**date limite de dépôt 31 juillet 2024**)
- ✔ **94** demandes de paiement pour les demandes d'aides 2023,
- ✔ Gardiennage/chien de protection : **53** dossiers pour un montant total de **579 892 €** ; investissement : **41** dossiers pour un montant total de **78 452 €**,



↖ **6** arrêtes tirs (seulement **1** tir échec par les louvetiers ; pour **200** heures mobilisées et **8** semaines d'intervention de la BMI Grands Prédateurs Terrestres).

On constate une augmentation du nombre de victimes cette année, témoignant désormais de l'importante pression du loup sur le département des Bouches-du-Rhône.

La formation des éleveurs sur la mise en œuvre des différents moyens de protection semble essentielle, et notamment sur la pose des filets.

Le statut du chien de troupeau est toujours en questionnement afin de faciliter la procédure en gendarmerie en cas d'accident.

Pour rappel, l'OFB 13 met à disposition le **numéro de permanence suivant : 06 15 46 28 13** ; pour toutes attaques supposées par le loup ou pour des relevés d'indice de sa présence (poils, fèces, traces...).



Attention ! Lorsque qu'un constat est demandé, il faut mentionner systématiquement le lieu précis de l'attaque (lieu-dit le plus proche) et le nom de la commune concernée, afin d'assurer une saisie exacte sur « **Map loup** » (<https://maploup.fr>) et ainsi éviter que la suspicion d'attaque soit par défaut positionnée sur le village ou la ville de la commune concernée.



## À VOS CÔTÉS DEPUIS 30 ANS POUR FAIRE AVANCER L'AGRICULTURE

DEPUIS 30 ANS, AGILOR VOUS ACCOMPAGNE POUR LE FINANCEMENT  
DE VOTRE MATÉRIEL AGRICOLE AVEC UNE SOLUTION SIMPLE ET ADAPTÉE.



Document à caractère publicitaire.

Offre de financement d'achat de matériel auprès d'un concessionnaire agréé Agilor, réservée aux agriculteurs et soumise à conditions. Sous réserve d'acceptation définitive de votre dossier de crédit par votre Caisse régionale de Crédit Agricole participante, prêteur. Sous réserve d'acceptation définitive de votre dossier de crédit bail ou de location financière par votre Caisse régionale de Crédit Agricole participante, financé par Lixobail. Société agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - Société anonyme au capital de 69 277 663,23 € - Siège social : 12, place des États-Unis - CS 30002 92548 Montrouge Cedex - France - 695 029 078 RCS Nanterre - Bénéficiez-vous auprès du concessionnaire agréé Agilor sur la disponibilité des solutions de financement proposées.

4606 - 01/2024 - Édité par Crédit Agricole S.A., agréé en tant qu'établissement de crédit - Siège social : 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex - Capital social : 9 340 726 773 € - 784 608 416 RCS Nanterre. Crédit photo : Getty Images



# Agenda / Annonces

JUILLET - AOÛT

## ANNONCES

- ▼ **Albert** 40 années d'expérience **cherche** seul ou en binôme une estive 2024 ; possède un 4x4 et des chiens de conduite.  
☎ 06 06 47 72 40
- ▼ **Cherche** une personne sérieuse pour adopter Chienne Beauceronne 10 ans sachant travailler sur troupeau.  
☎ 06 12 50 77 59
- ▼ **Donne** chiots Border Collie mâles et femelles.  
☎ 06 86 73 59 55
- ▼ **Vend** petits ballots de luzerne 4€/le ballot.  
☎ 04 90 42 78 47 | Lançon



## AGENDA

### REPAS DES ÉLEVEURS

• 26 SEPTEMBRE 2024 •

“ETANG DES AULNES”  
À SAINT-MARTIN-DE-CRAU

▼ INSCRIPTION PAR MAIL :

[b.argiolas@bouches-du-rhone.chambagri.fr](mailto:b.argiolas@bouches-du-rhone.chambagri.fr)

Chambre d'agriculture	Maison des Agriculteurs 22, av. Henri Pontier 13626 Aix-en-Provence	☎ 04 42 23 06 11	<a href="mailto:accueil@bouches-du-rhone.chambagri.fr">accueil@bouches-du-rhone.chambagri.fr</a> <a href="http://www.paca.chambres-agriculture.fr">www.paca.chambres-agriculture.fr</a>
Bovin 13	//	☎ 04 42 23 86 46	<a href="mailto:s.attias@bouches-du-rhone.chambagri.fr">s.attias@bouches-du-rhone.chambagri.fr</a> <a href="http://www.bovin13.com">www.bovin13.com</a>
GDS 13	//	☎ 04 42 23 86 37	<a href="mailto:gdsbdr@yahoo.fr">gdsbdr@yahoo.fr</a>
Syndicat Caprin	//	☎ 04 42 23 86 46 06 78 20 02 46	<a href="mailto:syndicatcaprins13@outlook.fr">syndicatcaprins13@outlook.fr</a>
FDO	Avenue de Céret 13310 St-Martin-de-Crau	☎ 06 71 76 31 92	<a href="mailto:fdo13@yahoo.fr">fdo13@yahoo.fr</a>

Pour recevoir la lettre, vous devez adhérer à l'une des quatre structures (FDO 13, Bovin 13, GDS 13 ou le Syndicat Caprin) ou souscrire à un abonnement pour les personnes hors département ou non professionnelles. Pour tous renseignements : 04 42 23 86 46.

Co-directeurs de publication : Patrick Lévêque, Rémy Benson, Coralie Boyer, Juliette Fano, Luc Bourgeois. Structures : Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, Syndicat Caprin des Bouches-du-Rhône, Fédération Départementale Ovine 13, Association Bovin 13, GDS des Bouches-du-Rhône. Rédacteurs : Sébastien Attias, Perrine Desmedt, Lise Petitjean. Photos : CA13, Syndicat caprin, Maison de la Transhumance, Bovin 13, Patrick Fabre, Hervé Hôte / Agence Caméléon, Eric Belleau. Conception graphique et impression : Studio B - [www.studiob-design.fr](http://www.studiob-design.fr) - 04 90 96 39 04. Tirage : 450 ex.